



Le mercredi 29 mai 2024

Communiqué de presse

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Comité national des moyens de paiement (CNMP) salue le travail réalisé ces derniers mois par l'ensemble des acteurs du secteur visant à assurer la capacité à faire face aux différentes situations de crise qui pourraient affecter les paiements, y compris en cas de cyber attaque.

Le CNMP rappelle par ailleurs son attachement à la liberté de choix des utilisateurs en matière de moyens de paiement, en tous lieux et en toutes circonstances. Les billets et les pièces en euro ayant cours légal en France, ils doivent être acceptés par les commerçants tous les jours et lors des manifestations de toute nature.

Au titre de son mandat de soutien à la modernisation des paiements électroniques, le CNMP s'engage à mobiliser les acteurs du marché français suite à l'adoption du règlement européen relatif aux virements instantanés¹, afin d'accompagner la mise en œuvre au plus tôt des dispositions du règlement et de favoriser ainsi le développement de l'usage du virement instantané sur le marché français.

À l'automne prochain, le CNMP présentera une nouvelle stratégie nationale des moyens de paiement, qui définira les priorités de l'écosystème des paiements français pour les cinq années à venir, en réponse aux nouveaux défis en matière d'innovation, de soutenabilité et d'autonomie stratégique.

Ce communiqué de presse est disponible sur le site internet du Comité : [Présentation du Comité national des moyens de paiement \(CNMP\) | Banque de France \(banque-france.fr\)](#)

Le Comité national des moyens de paiement est une enceinte de concertation composée à parité de représentants de l'offre et de la demande dans le secteur des paiements. Il a été formé en 2019 de la fusion entre le Comité de pilotage de la filière fiduciaire (CP2F) et le Comité national des paiements scripturaux (CNPS). Le CNMP est présidé par la Banque de France. La [Fédération bancaire française](#) et l'[Association française des trésoriers d'entreprise](#) en assurent conjointement la vice-présidence.

¹ Cf. communiqué du 28 mars 2024 : [240328 CNMP Communiqué presse vfinale.pdf \(banque-france.fr\)](#)

Contacts presse :

Banque de France : Service de la Communication externe et digitale – Tél : 01 42 92 39 00

e-mail : presse@banque-france.fr - www.banque-france.fr

Direction générale du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Pôle communication : tresor-communication@dgtresor.gouv.fr – Tél : 01 44 87 75 44

FBF : Benoît Danton – Tél : 01 48 00 50 70

e-mail : bdanton@fbf.fr - www.fbf.fr

AFTE : Pascal Baudier – Tél : 01 42 81 44 55

e-mail : pascal.baudier@afte.com - www.afte.com